

La participation : *quid* des jeunes enfants ?

Par Christine Acheroy, chargée de recherche et de formation au CERE asbl

À l'heure où nos sociétés se polarisent entre ceux qui veulent approfondir la démocratie, en y incluant notamment les enfants, et ceux qui confient nos problèmes sociétaux aux mains d'un pouvoir « fort » afin de les résoudre, nous proposons un regard sur la « participation » des enfants. Terme employé communément, renvoie-t-il, dans nos imaginaires, à une même chose ? Lorsqu'il s'agit de (tout) jeunes enfants, en quoi peut consister cette participation et en quoi fait-elle sens ?

« On nait citoyen, et on le devient¹ ».

Participer : de quoi parle-t-on ?

Selon les dictionnaires, participer signifie « prendre part à quelque chose » (Petit Robert en ligne), « prendre part à une action, à un sentiment, etc. » (Larousse), « prendre part aux activités d'un groupe », « assumer une partie d'une action, d'une tâche » (Larousse)...

Certain-es émettent une distinction entre ces définitions courantes et la participation dite « réelle » qui relèverait d' « un degré d'engagement dans la communauté pouvant se décliner autour de l'échange d'informations, la consultation, la prise de décision partagée et la responsabilité² ».

Dans la Convention internationale des droits de l'enfant (ONU, 1989), la participation fait référence à l'implication des enfants dans les décisions qui les concernent. L'article 12 en est la « clé de voûte³ » :

¹ CHOMBART DE LAUWE, Marie-José, 1990. « L'enfant acteur social et partenaire des adultes. Nouvelles conceptions aboutissant à une transformation de son statut ». *Enfance* [en ligne]. Tome 43, n°1-2, 1990, p. 136. [Consulté le 20 février 2026]. Disponible à l'adresse :

www.persee.fr/doc/enfan_0013-7545_1990_num_43_1_1927

² MATHESON, Anna, HOWDEN-CHAPMAN, Philippa, DEW, Kevin, 2005. « Engaging communities to reduce health inequalities: why partnership? ». *Social Policy Journal of New Zealand*. Cités par Charlier Emilie, 2019. « Pauvreté infantile et participation. Quelques réflexions sur les obstacles à la participation des enfants et des jeunes en situation de pauvreté ». *La Revue Nouvelle* [en ligne]. 4(4), 69-76. [Consulté le 20 février 2026]. Disponible à l'adresse :

<https://doi.org/10.3917/rn.194.0069>.

³ Nations Unies. Convention relative aux droits de l'enfant. Observation générale n°12 – 2009. Le droit de l'enfant d'être entendu. P. 19. [Consulté le 23 février 2026]. Disponible à l'adresse :

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2FC%2FGC%2F12&Lang=en

1 | Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. [...] ⁴.

Le mot « participation » n'apparaît pas dans la Convention, mais le Comité des droits de l'enfant, via l'Observation générale n°12, clarifie néanmoins que

la plupart des articles de la Convention requièrent et promeuvent l'implication des enfants dans les décisions les concernant. Pour désigner ces multiples formes d'implication, on utilise la notion générale de participation ⁵.

De manière plus spécifique, il s'y réfère comme une pratique

pour décrire des processus continus, qui comprennent le partage d'informations et le dialogue entre enfants et adultes, sur la base du respect mutuel, et par lesquels les enfants peuvent apprendre comment leurs vues et celles des adultes sont prises en compte et influent sur le résultat de ces processus ⁶.

Ainsi, d'après le Comité, « la participation doit se concevoir comme un processus et non comme un événement ponctuel et isolé ⁷ ».

La participation des enfants... par des projets ?

Les institutions et associations qui défendent les droits des enfants promeuvent souvent la participation des enfants à travers des processus formels ⁸.

C'est dès le début d'un processus que les enfants et les jeunes doivent être invités à participer. Ils doivent être autorisés à s'exprimer sur tous les sujets des plus banals aux plus sérieux, qu'il s'agisse de petites choses de la vie quotidienne ou de la politique, de l'économie, de l'école, de l'état du monde ⁹.

Le focus est mis sur l'organisation de projets ¹⁰ censés répondre à différents critères. On veillera, en amont, à identifier les types ou niveaux de participation souhaités, les phases des processus participatifs, les méthodologies adaptées, les principes éthiques et les cadres adéquats, qui garantissent l'accès à la participation de tous les enfants concernés, le bon déroulement du processus et la représentativité du résultat ¹¹.

⁴ Unicef. Convention internationale des droits de l'enfant :

<https://www.unicef.fr/wp-content/uploads/2022/07/convention-des-droits-de-lenfant.pdf>

⁵ Nations Unies. Convention relative aux droits de l'enfant. Observation générale n°12 – 2009, p. 19.

D'autres articles en lien sont, par exemple :

Art. 13 : la liberté d'expression ;

Art. 14 : la liberté de pensée, de conscience et de religion ;

Art. 15 : la liberté d'association ;

Art. 17 : l'accès à une information appropriée...

⁶ Nations Unies. Convention relative aux droits de l'enfant. Observation générale n°12 – 2009, p. 4.

⁷ Nations Unies. Convention relative aux droits de l'enfant. Observation générale n°12 – 2009, p. 27.

⁸ Cette affirmation se base sur une recherche sur internet à partir des mots clés « participer enfants ».

⁹ [partisipasjc~] 7 règles d'or, 2021. Le Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, p. 12.

¹⁰ [partisipasjc~] 7 règles d'or, 2021. Le Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, p. 19.

¹¹ Voir, par exemple, le site de la CODE ou celui de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ)

<https://oejaj.cfwb.be/droitsdelenfant/participationdesenfantssetjeunes/>

À titre d'exemple on définira en amont si on met en place une consultation – les enfants sont invités à exprimer leur avis –, une concertation – les enfants sont associés à la recherche de solutions ou à de nouveaux projets, ou une codécision – les enfants sont associés à l'organe de décision et les décisions sont prises conjointement avec eux –, etc.¹².

On voit donc la complexité de la mise en œuvre de tels projets ; une complexité sans doute accentuée lorsqu'il s'agit de très jeunes enfants.

S'il est possible de mettre en œuvre de tels processus avec des très jeunes enfants – la recherche menée auprès d'enfants âgés entre 2,5 et 6 ans par l'UMONS et l'UNICEF entre novembre 2022 et janvier 2023¹³ avait entre autres pour objectif d'en montrer la faisabilité –, les ressources à mobiliser – temps, compétences, espaces... – sont conséquentes. Ceci pose la question de la faisabilité de tels projets. D'autant qu'en Belgique, les projets participatifs avec des enfants souffrent, de manière structurelle, d'un manque de financement et de moyens humains¹⁴. Les expériences de ce type ne peuvent donc être que réduites.

Par ailleurs, la question de leur sens doit également être posée.

Faire participer des jeunes enfants... pour quoi ?

Michelle Fracheboud¹⁵, par exemple, interroge, à partir de l'exemple d'un processus de vote d'une trentaine d'enfants d'environ trois ans dans une crèche privée à Lausanne¹⁶, le sens et les visées de ce genre de pratiques. Elle y voit une récupération technique d'une pédagogie alternative qui, plutôt que de s'ancrer dans une perspective émancipatrice, relèverait d'une adaptation des enfants au monde néolibéral d'aujourd'hui¹⁷, où la participation est devenue une valeur en soi. Parce que participer, c'est être actif, avoir de l'initiative, être capable de s'affirmer et de se responsabiliser.

Elle met en garde contre l'ambiguïté des techniques, qui, comme l'affirmait Freinet « peuvent aussi bien servir à des fins mercantiles et capitalistes qu'à une élévation libératrice¹⁸ ». Dans la situation évoquée, d'une part, les parents des enfants qui fréquentent la crèche adhèrent à ces pratiques et l'image du milieu d'accueil est ainsi renforcée. D'autre part, en appelant des jeunes enfants à voter, on les introduit dans un espace public normé où ils-elles sont poussés à exprimer leurs goûts, leurs

¹² Ces exemples proviennent de l'échelle de participation théorisée par Roger Hart et revisitée par Frédéric Cerchia et Pierre Corajoud. Pour plus d'informations voir : La CODE, 2020. La participation des enfants, parlons-en ! [étude], [en ligne], p. 27. [Consulté le 20 février 2026]. Disponible à l'adresse :

<https://lacode.be/wp-content/uploads/2022/10/Etude-La-participation-des-enfants-parlons-en.pdf>

¹³ Il s'agissait d'évaluer leurs connaissances de quatre droits de la CIDE.

<https://web.umons.ac.be/fr/lumons-et-lunicef-sassocient-pour-evaluer-les-connaissances-des-jeunes-enfants-a-propos-de-leurs-droits/>

¹⁴ CHARLIER, Émilie, 2019. « Pauvreté infantile et participation Quelques réflexions sur les obstacles à la participation des enfants et des jeunes en situation de pauvreté ». *La Revue Nouvelle* [en ligne]. 4(4), p. 74. [Consulté le 20 février 2026]. Disponible à l'adresse :

<https://doi.org/10.3917/rn.194.0069>.

¹⁵ Conseillère pédagogique.

¹⁶ Voir : <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/la-democratie-un-rituel-citoyen-qui-sapprend-des-3-ans-?urn=urn:rts:video:12271967>

¹⁷ FRACHEBOUD, Michelle, 2022. « Des enfants votent et autres petites récupérations néolibérales ». *Revue [petite] enfance* [en ligne]. N°137, janvier 2022. [Consulté le 23 février 2026]. Disponible à l'adresse :

<https://revuepetiteenfance.ch/des-enfants-votent-et-autres-petites-recuperations-neoliberales/>

¹⁸ FRACHEBOUD, 2022, p. 46.

opinions. Mais ce cadre normatif fait peser sur eux-elles des attentes et valorise certains registres d'actions : ceux d'une « grammaire politique libérale porteuse d'une exigence d'autonomie qui se fait aussi autocontrainte¹⁹ ».

En ce sens, la participation comme « élément clé » des politiques de lutte contre la pauvreté – et la pauvreté infantile – nous semble également questionnable. L'idée est de « redonner une place d'acteurs aux individus les plus vulnérables – dont les enfants –, en leur permettant de débattre, voire influencer, les décisions dont ils font l'objet²⁰ », dans une perspective d'*empowerment* qui

implique une capacité de conduire rationnellement son existence, de faire des choix, mais la question de l'émancipation et de la justice sociale n'est pas posée ; tout au plus est évoquée celle de l'accès aux opportunités, sans remise en cause des inégalités sociales²¹.

Ainsi, plutôt que d'agir sur les causes structurelles de la pauvreté, l'État, à travers des politiques participatives, se déresponsabilise en mettant l'accent sur les capacités et la responsabilité individuelles comme leviers pour sortir d'une situation de pauvreté. Mais comment des projets participatifs ponctuels pourraient-ils enrayer un phénomène inhérent au mode de fonctionnement d'un système socio-économico-politique ?

La participation des (jeunes) enfants via des projets n'est donc pas à l'abri de difficultés et d'écueils possibles...

Participer au quotidien : pratiques en milieu d'accueil

Alors, si l'on revenait à l'idée de la participation des plus petits à partir du « prendre part » et dans la matérialité de leur quotidien, loin des processus formels et des dispositifs de participation ? C'est la voie que propose Karina Kühni²² qui se base sur l'idée que la participation des jeunes enfants « se construit dès les premiers instants de vie, car les fondements qui permettent à l'enfant de sentir son influence et son sentiment d'exister se trouvent déjà dans la réciprocité des premières interactions qu'il vit en tant que nourrisson²³ ».

¹⁹ Les procédures et les normes explicites et implicites – les manières de s'exprimer, ce qu'il est approprié de dire ou non... qui encadrent les dispositifs participatifs confrontent les enfants à des registres comportementaux déterminés et contraignants et réduisent les formes de communication de l'enfant vis-à-vis de l'adulte. BREVIGLIERI, Marc, 2014. « La vie publique de l'enfant ». *Participations* [en ligne]. 9(2), p. 108. [Consulté le 25 février 2026]. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.3917/parti.009.0097>.

²⁰ CHARLIER, 2019, p. 72.

²¹ BACQUÉ, Marie-Hélène, BIEWENER, Carole, 2015. *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* La Découverte [en ligne], p. 5-22. <https://shs.cairn.info/l-empowerment-une-pratique-émancipatrice--9782707186348-page-5?lang=fr>.

²² Éducatrice.

²³ GUINCHARD HAYWARD, Fabienne, RAKÓCZY, Agnès, DESPOND THEURILLAT, Véronique, 2014. « La participation de l'enfant : une notion à interroger ». In : *Accueil de la petite enfance, comprendre pour agir* (sous la direction de MEYER, Gil et SPACK, Annelise). *Erès*, France, p. 193. Citées par KÜHNI, BOVEY, LAESER, 2022, p. 143.

C'est dans les milieux d'accueil que le regard de cette chercheuse se porte, où, selon elle, la participation est « un ingrédient pleinement intégré et diffusé dans une pédagogie²⁴ ». Elle met ainsi l'accent sur les méthodes, les savoirs et les valeurs des professionnel·les de la petite enfance « qui développent la participation des tout-petits hors de tout programme labellisé²⁵ ». La participation prend ici la forme d'*invitations*²⁶ quotidiennes. Elle a lieu dans un espace qui n'apparaît pas à l'enfant comme « un milieu coupé de son espace proximal et habité²⁷ » mais transforme ce monde en l'imprégnant progressivement de présences et de valeurs collectives²⁸. Du côté des professionnel·les, il s'agit d'offrir aux enfants la possibilité d'agir et non de subir ; de prendre part activement aux faits et aux événements qui les concernent lors des soins, des repas ou des jeux²⁹. Cela implique de mettre en place de nombreux rituels, car les enfants doivent pouvoir anticiper pour participer. Cela suppose également de préparer l'environnement de manière à ce que les enfants puissent participer. Par exemple, plutôt que de reprendre les biberons de leurs mains, on pourra placer un bac à leur hauteur où ils pourront eux-mêmes les déposer³⁰. Ou, lors des repas, plutôt que de servir à chacun·e une assiette, on aménagera un espace self-service avec des tables et des ustensiles adaptés³¹.

La participation des tout jeunes enfants peut dès lors prendre des formes variables : participation-apprentissage, participation pédagogique³², citoyenne, participation-régulation ou imitation³³... selon les situations et les moments.

Moments et formes de participation

Pour les plus petits, la participation est liée à l'apprentissage et à l'autonomie et peut s'exercer notamment dans les interactions lors des soins. Pour qu'elle puisse avoir lieu, l'action clé des professionnel·les est l'attente ; laisser à l'enfant le temps de faire les gestes lui-même :

tendre le bras pour enfiler un pull, lever ou pousser les jambes pour mettre le collant ou les pantalons, essayer de monter ou de descendre la culotte, etc³⁴.

Pour les plus grands, elle concerne davantage la vie collective :

²⁴ KÜHNI, Karina, BOVEY Séverine, LAESER Florine, 2022. « Participation des plus petits : une pédagogie du quotidien ». *Revue [petite] enfance. Les savoirs des couloirs* [en ligne]. N°139, septembre 2022. [Consulté le 23 février 2026]. Disponible à l'adresse :

<https://revuepetiteenfance.ch/participation-des-plus-petits-une-pedagogie-du-quotidien/>

²⁵ KÜHNI, BOVEY, LAESER, 2022, p. 141.

²⁶ KÜHNI, BOVEY, LAESER, 2022, p. 144.

²⁷ BEVIGLIERI, 2014. Cité par KÜHNI, p. 146.

²⁸ BEVIGLIERI, 2014, p. 108.

²⁹ KÜHNI, BOVEY, LAESER, 2022, p. 147.

³⁰ KÜHNI, BOVEY, LAESER, 2022, p. 147.

³¹ Voir à ce propos : FANIEL, Annick, 2013. « L'alimentation dans les crèches : fonctionnement et pratique du self-service ». Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE asbl) [en ligne]. [Consulté le 11 mars 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.cere-asbl.be/publications/alimentation-dans-les-creches/>

³² La participation pédagogique fait référence à des situations qui permettent à l'enfant d'être actif dans les apprentissages qu'il est amené à réaliser et de s'investir dans leur élaboration. D'après LOUVIOT, Maude, 2019. « La participation des enfants à l'école sous le prisme des droits de l'enfant ». In : Education et socialisation. N°53, §9. [Consulté le 24 février 2026]. Disponible à l'adresse :

<https://journals.openedition.org/edso/7297>

³³ KÜHNI, BOVEY, LAESER, 2022.

³⁴ KÜHNI, BOVEY, LAESER, 2022, p. 149.

À la fin des repas, nous proposons aux enfants de débarrasser leur assiette et leurs services sur un charriot. En plus de la participation aux rangements, cela leur permet d'avoir un moment en mouvement durant ce temps qui peut paraître long pour certain-es (ils ont entre 18 mois et 36 mois). De plus, les « plus à l'aise » vont pouvoir débarrasser les grands plats communs ou aider les plus petits qui ont de la peine à réaliser la tâche (ou vont faire à leur place³⁵).

Les enfants qui participent au rangement de manière collective sont « parties prenantes » d'un dessein commun. Dans cet acte participatif, l'imitation joue un rôle important :

Un jour, un enfant débarrasse la table, il est valorisé. Le lendemain, c'est cet enfant observateur qui va s'aventurer pour débarrasser les plats et être reconnu dans son acte, etc³⁶.

Lors des activités ou après celles-ci, l'aménagement de repères (photos, étiquettes, bacs...toujours aux mêmes emplacements) dans l'espace de vie permet la participation progressive des tout-petits au rangement. Puis, une fois plus grand,

passer un coup de balai sous les tables après une activité, les inciter à utiliser la brosse et la balayette, etc. Les accompagner, de manière ludique, à ranger les espaces et leur expliquer pourquoi³⁷.

Ranger l'espace après la sieste peut également constituer une opportunité de participation des enfants :

Si on s'en tient au cahier des charges, ce n'est pas une tâche demandée (ranger les matelas) à l'équipe éducative. Toutefois, dans mon secteur, c'est une action que nous réalisons au fur et à mesure que les enfants se réveillent (sauf imprévu). Action à laquelle je fais participer les enfants, soit lors du lever ou à la fin de la sieste, avec un plus grand du groupe. Les enfants apprécient ce moment, ils collaborent avec plaisir. [...]

C'est dans ces moments, où selon moi, on touche des valeurs citoyennes autour du partage, de l'entraide. Pouvoir montrer aux enfants que, grâce à leurs participations, ils rendent une tâche bien plus légère et agréable³⁸.

D'autres situations peuvent également induire une participation – parfois spontanée – des enfants. Par exemple, un enfant aide un autre enfant à s'habiller pour aller dehors ou à se déshabiller pour la sieste, ou encore, le reconforte par un geste affectueux, en lui apportant son doudou, son biberon³⁹...

Ancrage dans le vécu quotidien

Loin des processus formels et ponctuels, dans les milieux d'accueil, de nombreux moments apparaissent comme des opportunités de participation pour les jeunes enfants. C'est une pratique au quotidien qui s'inscrit dans leur cadre de vie :

Participer, c'est faire des choses, certes, mais participer, des fois, c'est aussi ne rien faire (regarder, observer, écouter, sentir). Participer, c'est faire des choses avec, c'est faire des choses pour, c'est faire

³⁵ KÜHNI, BOVEY, LAESER, 2022, p. 146. Voir également : FANIEL, 2013.

³⁶ KÜHNI, BOVEY, LAESER, 2022, p. 148.

³⁷ KÜHNI, BOVEY, LAESER, 2022, p. 149.

³⁸ KÜHNI, BOVEY, LAESER, 2022, p. 148.

³⁹ KÜHNI, BOVEY, LAESER, 2022, p. 150.

des choses sans les autres. Vous prenez ensuite chaque préposition et vous mixez. Participer, c'est faire des choses avec d'autres pour pouvoir les faire seul·e ensuite. Participer, c'est faire des choses seul·e avant de pouvoir les faire avec d'autres. Participer, c'est aussi certainement faire des choses contre. Participer, c'est donc plein de choses⁴⁰.

Poser les enjeux de la participation des jeunes enfants

La participation des jeunes enfants relève d'abord des sphères sociales : famille, milieu d'accueil, école... Loin d'être anodine, cette participation sociale sous la forme du « prendre part » nous semble essentielle. Parce que vécue au quotidien, elle infuse une culture de la participation chez les jeunes enfants, ancrée dans les valeurs du « vouloir bien vivre ensemble » et du « bien commun ». Ce souci de vivre bien, lié au départ à l'idée de la sollicitude enveloppant les liens affectueux entre proches, aboutirait à celle de justice « qui intègre au soin la figure de l'autrui public⁴¹ ».

La participation sociale constituerait ainsi le fondement de la participation citoyenne.

Ainsi, sans nier l'intérêt de certains projets participatifs avec des enfants, ceux-ci ne font sens que s'ils s'inscrivent dans une culture du « prendre part » qui nourrit la capacité d'émancipation individuelle et collective et qui devrait se vivre dès la naissance dans toutes les sphères de la société.

Enfin, plutôt que de proposer un espace d'affirmation de soi et de ses préférences, dans les règles du jeu de l'espace libéral (forcément compétitif) et consumériste actuel, l'enjeu de la participation des enfants réside, aujourd'hui encore, dans sa capacité à susciter l'élaboration de manières collectives de changer l'ordre social et politique en cours.

L'émancipation ne peut être comprise
qu'à partir des luttes sociales,
dont les formes sont aujourd'hui multiples.
Et elle implique une participation égale,
dans toutes les sphères de la vie⁴².



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La participation : *quid* des jeunes enfants ? © 2026 par Christine Acheroy
est sous licence CC-BY-NC-ND 4.0.

⁴⁰ KÜHNI, BOVEY, LAESER, 2022, p. 144.

⁴¹ BREVIGLIERI, 2014, p. 116.

⁴² FERRARESE, Estelle, 2015. « Nancy Fraser ou la théorie du "prendre part" ». *La Vie des idées [en ligne]*. 20 janvier 2015. [Consulté le 24 février 2026]. Disponible à l'adresse :

<https://laviedesidees.fr/Nancy-Fraser-ou-la-theorie-du-prendre-part>